



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Évaluation, Énergie, Valorisation de la Connaissance
Département Appui à l'Autorité Environnementale

Nos réf. : 2015-596

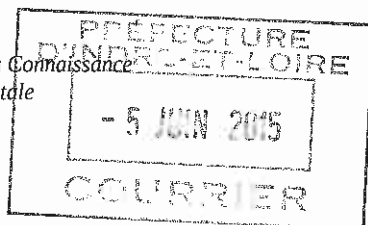
Vos réf. :

Affaire suivie par : Leslie LEMAIRE

Tél. 02 36 17 46 34 – Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le **02 JUIN 2015**



Le directeur régional

à

Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire
15, rue Bernard Palissy
37925 TOURS Cedex 9

Objet : Plan local d'urbanisme de Mazières-de-Touraine – Avis de l'autorité environnementale

P. J. : Copie du constat d'avis tacite adressé à Monsieur le Maire de Mazières-de-Touraine

Par courrier reçu le 13 janvier 2015 à la DREAL Centre-Val de Loire, Monsieur le Maire de Mazières-de-Touraine vous a saisi, en votre qualité d'autorité environnementale, pour avis sur le projet arrêté de plan local d'urbanisme de sa commune.

Aucun avis n'ayant été émis dans le délai de trois mois prévu par la réglementation, l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune information à formuler.

Vous trouverez ci-joint une copie du courrier que j'ai adressé à Monsieur le Maire de Mazières-de-Touraine pour l'informer du caractère tacite de l'avis.

Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Le directeur adjoint

Jean-François BROCHERIEUX

Copie à : DDT 37, à l'attention de Julien URSELY (SUH/UPO)

Adresse postale : 5, avenue Buffon – CS 96407 – 45064 ORLEANS Cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 41 – Fax : 02 36 17 41 01
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>

